



Note d'information sur la Déclaration de l'Union Africaine sur la Gouvernance de l'Internet

Préambule

L'Afrique s'apprête à devenir la prochaine «frontière de l'Internet», le foyer d'un pourcentage très significatif du prochain milliard de personnes qui seront connectées. Il est donc impératif d'œuvrer pour que les bénéfices économiques de l'Internet profitent au continent. L'Afrique doit être prête à combler les lacunes de la «fracture numérique» et ne devrait pas rater l'occasion du passage à l'ère du numérique comme il l'a fait pour l'ère de l'industrialisation.

L'impact de l'Internet sur la société dans son ensemble est impressionnant. Ainsi, tout en offrant des possibilités de créativité et d'entrepreneuriat, l'Internet est devenu un puissant moteur d'innovation technologique et de croissance économique. En plus, il offre un large éventail d'opportunités pour la préservation et la promotion de la diversité culturelle et le multilinguisme - Identité Numérique Africaine - ainsi que des progrès dans la réalisation des objectifs de développement.

La capacité à innover et à créer a été au cœur de la remarquable croissance de l'Internet et cela a apporté une valeur considérable pour la société mondiale. Les citoyens Africains ont une véritable attente de voir se développer un Internet accessible et abordable, sûr et fiable. Pour la préservation du dynamisme de l'Internet, la gouvernance de l'Internet doit continuer à permettre la libre innovation et sans entrave à travers un environnement Internet favorable.

Principes directeurs sur la gouvernance de l'Internet

La "Gouvernance de l'Internet est le développement et l'application par les gouvernements, le secteur privé et la société civile, dans leurs rôles respectifs, des principes communs, normes, règles, procédures de prise de décision, et des programmes qui influencent sur l'évolution et l'utilisation de l'Internet."¹

Cette administration doit être réalisée par le biais d'un engagement multi-parties prenantes de la base au sommet et la coopération aux niveaux local, national, régional et international entre les parties prenantes à travers le renforcement des capacités, la mobilisation et le partage des connaissances, l'expertise, la technologie et les ressources financières. Cela, pourrait appuyer la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. La Gouvernance de l'Internet n'est pas une pratique monolithique, mais plutôt une série multidimensionnelle de tâches distinctes dont certaines sont affectés au secteur privé, et certaines à l'État-nation souverain...etc.

¹ Rapport du groupe de travail sur la Gouvernance de l'Internet (WGIG), Chateau de Bossey, Juin 2015, disponible à: <http://www.wgig.org/docs/WGIGREPORT.pdf>

Les gouvernements, à travers leurs décisions politiques et l'élaboration de cadres institutionnels pour le secteur des TIC en tant que fondement des économies modernes, visent à assurer le plus haut niveau de transparence et d'ouverture, et à procéder à une consultation multipartite sur les politiques et les questions de réglementation touchant le développement de la Société de l'Information. Cette coopération devrait comprendre l'élaboration de principes applicables au niveau mondial sur les questions de politiques publiques liées à la coordination et à la gestion des ressources critiques de l'internet pour le développement du secteur des TIC.

Pour assurer une approche durable de l'Internet, centrée sur les individus et sur les droits, il est nécessaire d'affirmer les principes de gouvernance de l'Internet qui reconnaissent les droits de l'homme et les libertés fondamentales, la démocratie et l'état de droit, ainsi que les principes de base des communautés de l'Internet tels qu'ils ont été développés dans les processus de mise en œuvre des résultats du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) et du mandat du Forum sur la gouvernance de l'Internet (IGF). Cela a conduit à l'extension du mandat de l'IGF, tout en réaffirmant les valeurs et les principes de la coopération multipartites ainsi que l'engagement, pour dix (10) années additionnelles, par la réunion sur le SMSI+10 de l'Assemblée Générale des Nations Unies tenue en Décembre à 2015.

Tout en reconnaissant que l'autorité politique pour les questions de politique publique liées à l'Internet, fait partie de leur droit souverain, les États devraient avoir un rôle et une responsabilité identiques pour la gouvernance de l'Internet et pour assurer la stabilité, la sécurité et la continuité de l'Internet qui sont nécessaires pour le développement des politiques publiques par les gouvernements, en consultation avec toutes les parties prenantes.

Ces principes devraient constituer la base de tout engagement futur de toutes les parties prenantes dans l'élaboration des politiques publiques internationales liées à Internet. Parmi les valeurs et les défis, sont incluses, les suivantes:

- Modèle multipartite devant être suivi à tous les niveaux (national, régional, mondial) avec la pleine participation des gouvernements, du secteur privé, la société civile, la communauté technique, les universités et les utilisateurs dans leurs rôles et responsabilités respectifs.
- La Gouvernance de l'Internet doit respecter et promouvoir la diversité culturelle et linguistique sous toutes ses formes.
- En tant que ressource mondiale universelle, l'Internet doit rester un réseau sécurisé, stable, résilient, et digne de confiance. L'efficacité dans la lutte contre les risques et les menaces à la sécurité et à la stabilité de l'Internet dépend de la coopération forte et l'engagement entre les différentes parties prenantes.
- La surveillance des communications, leur interception et la collecte de données personnelles, notamment la surveillance de masse, l'interception et la collecte doit être menée en conformité avec les obligations des États en vertu du droit international des droits de l'Homme.

- Une attention particulière doit être apportée aux débats sur la structure de la gouvernance de l'ICANN et de ses tentatives pour modifier cette structure afin d'améliorer l'équité, l'efficacité et la compétitivité de la gestion du DNS. Les procédures de l'ICANN pour l'ajout de TLDs (Domaines de 1^{er} niveau) devraient être souples, axées sur la demande, tout en accentuant sur la coordination des paramètres techniques du DNS plutôt que sur la réglementation et la restriction du marché étant donné que les décisions de l'ICANN à propos des TLDs ont une dimension économique aussi bien que technique.
- Tout en reconnaissant que les plates-formes ont des rôles importants pour rassembler les personnes et / ou les entreprises et aider à faciliter les échanges sociaux et commerciaux de biens, de services et de l'information, elles doivent fonctionner avec un certain degré de transparence et de responsabilité. Elles devraient éviter l'utilisation des informations personnelles, les intrusions dans la vie privée, les pratiques concurrentielles conduisant à un filtrage de contenu en ligne des concurrents et l'utilisation inappropriée des techniques de surveillance et d'extraction de données.
- Une architecture basée sur l'application des droits de propriété intellectuelle qui permettrait d'envisager une infrastructure pour l'application du droit d'auteur ainsi que les droits de propriété intellectuelle incorporés dans l'infrastructure de la Gouvernance de l'Internet, tels que le règlement des litiges relatifs aux noms de domaine des marques,

Voie à suivre et actions requises

La Déclaration de l'Union Africaine sur la Gouvernance de l'Internet a été développée à travers un processus de consultation afin de tirer parti des avantages de l'économie numérique tout en créant un environnement favorable et inclusif pour les acteurs Africains pour se réunir, délibérer sur les nouveaux enjeux critiques et contribuer au développement des politiques publiques de l'Internet qui prennent en compte les besoins de l'Afrique. La Déclaration servira de principes directeurs pour les parties prenantes et constitue les valeurs et les piliers communs sur lesquels tous puissent se mettre d'accord et mener dès lors des délibérations et des débats futurs sur l'avenir de l'Internet à partir d'un point de vue africain.

Au titre de contribution à ce processus inclusif, ouvert et collaboratif en cours de la gouvernance de l'Internet, les États membres sont priés de :

1. Examiner et fournir des commentaires sur le projet de déclaration ²
2. Une fois que le projet de Déclaration de l'Union Africaine sur la Gouvernance de l'Internet a été finalisé (qui devrait se fonder sur les principes de Gouvernance de l'Internet progressivement développés par les acteurs africains et les communautés Internet (États membres, les représentants des Communautés Économiques Régionales (CER), les institutions spécialisées et les organisations partenaires, le secteur privé africain et la société civile), il sera présenté aux organes de l'UA (Comité Technique Spécialisé sur la Communication et les TIC, le Sommet de l'UA) pour examen. Il est d'ailleurs souhaitable de la présenter au Sommet de Janvier 2017.

² Des copies de la Déclaration ont été envoyées à tous les États membres par la voie diplomatique en octobre 2015. Jusqu'à présent, aucune modification ou révision importante n'a été reçue.

Les actions à entreprendre par les États membres et la CUA en cas d'adoption de la Déclaration

Suite à l'adoption de la déclaration, les États membres et la CUA devront:

1. Déclarer un engagement ferme des principes et souligner qu'ils devront être respectés par tous les États membres dans le cadre de l'élaboration de politiques nationales, régionales et internationales liées à l'Internet;
2. Encourager les parties prenantes à adopter ces principes dans l'exercice de leurs responsabilités comme ils devraient également constituer la base pour toutes les obligations futures de toutes les parties prenantes dans les efforts d'élaboration des politiques nationales, régionales et internationales liées à l'Internet.
3. Promouvoir le financement et le renforcement des capacités comme exigences clés pour faire en sorte que les diverses parties prenantes aient une opportunité pour une participation plus que nominale, pour gagner le savoir-faire ainsi que les ressources nécessaires pour une participation effective. Le renforcement des capacités est important pour soutenir l'émergence de véritables communautés multi-parties prenantes, en particulier dans les États membres et les régions où la participation des groupes de parties prenantes doit être considérablement renforcée.